

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

JANVIER 2012

Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations et des pistes pour l'action.

Elles ont pour but de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation.

Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes, et ne sont pas en tant que telles un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social.

Elles ont valeur de proposition et ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences. Elles sont un outil de dialogue et de responsabilité et sont destinées à une mise en œuvre adaptée selon les publics accueillis et les missions des structures.

Leur appropriation renvoie à un travail nécessaire au regard des réalités de chacun des établissements et services. Les éléments ci-joints constituent des pistes pour ce travail.

L'appropriation de cette recommandation peut s'appuyer sur le questionnaire suivant :

- Toutes les parties prenantes ont-elles participé à l'élaboration du PE-PS (dirigeants, professionnels, usagers et/ou leurs représentants légaux, partenaires, bénévoles) ?
- La démarche s'appuie-t-elle sur des thématiques mobilisatrices pour les professionnels et les usagers ?
- Comment l'histoire, les valeurs et principes sont-ils rappelés ? Le sens du travail réalisé actuellement au sein de l'établissement/service est-il du même coup éclairé ?
- Les missions de l'établissement sont-elles évoquées ? Y a-t-il adéquation entre l'autorisation et les pratiques de l'établissement ?
- Les caractéristiques et parcours du public accueilli sont-ils analysés ?
- L'offre de service répond-elle aux caractéristiques ? Est-elle décrite dans sa nature et son organisation ?
- Le PE-PS rappelle-t-il le droit à la participation des usagers ? Les divers modes d'expression et de participation sont-ils détaillés ?
- La place de l'entourage et du représentant légal dans la prise en charge est-elle clarifiée ?
- Les partenariats et activités sur l'extérieur sont-ils caractérisés ?
- Le PE-PS est-il composé d'un volet social détaillant les fonctions, compétences et qualifications mobilisées pour l'offre de service ? La dynamique de travail d'équipe est-elle encouragée ?
- Des objectifs sont-ils clairement définis dans des fiches-actions ? Sont-ils accompagnés d'indicateurs de suivi précis ? Font-ils l'objet d'un bilan/évaluation au terme du PE-PS ?
- Les procédures retenues pour les évaluations interne et externe sont-elles évoquées ?
- Le PE-PS est-il présenté avant validation par les instances dirigeantes au CVS ou aux autres formes de participation ?
- Comment les nouveaux embauchés, les nouvelles personnes accueillies ou les nouveaux partenaires ont-ils connaissance du PE-PS ?
- Comment les professionnels en place, les publics accueillis et les partenaires ont-ils connaissance du PE-PS ?